Voici quelques extraits bénéfiques tirés d'une conférence de l'éminent Cheikh AbdilAziz Ibn Baz, qu'Allah lui fasse miséricorde, au sujet des musulmans résidant dans des sociétés à minorité musulmane.

L'obligation de s'entraider dans la construction des mosquées et écoles

« **Il n'y a pas de doute que les minorités musulmanes en tout lieu ont le plus grand besoin d'aide matérielle et morale pour établir des mosquées, construire des écoles** et d'autres choses similaires qui les aideront dans leurs œuvres islamiques. Et **il est obligatoire pour tout musulman de les aider selon ses capacités** ; tout en leur envoyant des prêcheurs afin de leur enseigner la croyance authentique et la langue arabe, en effet beaucoup d'entre eux sont dans une ignorance profonde des affaires de leur religion. ».

Recommandation aux prêcheurs

« **Je recommande à tous mes frères prêcheurs la crainte d'Allah, d'œuvrer pour la transmission de cette religion avec sincérité** en se rappelant de ce qui est mentionné dans le Livre d'Allah – celui que le faux n'atteint d'aucune part, ni par devant, ni par derrière : c'est une révélation émanant d'un Sage, Digne de louange – comme mérite du prêche et bienséances des prêcheurs lorsqu'Allah (سبحانه) a dit :

وَمَنْ أَحْسَنُ قَوْلًا مِمَّنْ دَعَا إِلَى اللَّهِ وَعَمِلَ صَالِحًا وَقَالَ إِنَّنِي مِنَ الْمُسْلِمِينَ

« Et qui profère de plus belles paroles que celui qui appelle à Allah, fait bonne œuvre et dit : Je suis du nombre des musulmans. » [fussilat, 33]

Et Il (عز و جل) a dit :

قُلْ هَذِهِ سَبِيلِي أَدْعُو إِلَى اللَّهِ عَلَى بَصِيرَةٍ أَنَا وَمَنِ اتَّبَعَنِي وَسُبْحَانَ اللَّهِ وَمَا أَنَا مِنَ الْمُشْرِكِينَ

« Dis : Voici ma voie, j'appelle les gens [à la religion] d'Allah, moi ainsi que ceux qui me suivent, nous basant sur une preuve évidente. Gloire à Allah ! Et je ne suis point du nombre des associateurs. » [Youssouf, 108]

Et Il (سبحانه) a dit :

ادْعُ إِلَى سَبِيلِ رَبِّكَ بِالْحِكْمَةِ وَالْمَوْعِظَةِ الْحَسَنَةِ وَجَادِلْهُمْ بِالَّتِي هِيَ أَحْسَنُ

« Par la sagesse et la bonne exhortation appelle (les gens) au sentier de ton Seigneur. Et discute avec eux de la meilleure façon. » [an-nahl, 125]

[Ils doivent également se souvenir] de que ce qui a été rapporté du Messager d'Allah (صلى الله عليه وسلم) dans les hadiths authentiques, comme sa parole **« Celui qui indique un bien obtient la même récompense que celui qui le fait. »**. Ainsi que sa parole à l'émir des croyants, Ali Ibn Abi Talib, qu'Allah l'agrée, lorsqu'il l'a envoyé à Khaybar : **« Par Allah, si Allah guide par ton intermédiaire un seul homme, cela est mieux pour toi que des chameaux roux. »**.

Recommandation générale aux musulmans vivant dans les sociétés à minorité musulmane

« Ma recommandation pour mes frères musulmans dans les minorités musulmans en tout lieu est **qu'ils craignent Allah, qu'ils s'instruisent au sujet de leur religion, qu'ils interrogent les gens de science sur ce qui pose problème et qu'ils aspirent à l'apprentissage de la langue arabe** qui les aidera à comprendre le Livre d'Allah (عز وجل) et la Sunna de Son Prophète (صلى الله عليه وسلم). **Ils doivent en tout premier lieu donner de l'importance à la compréhension et la mise en pratique du Livre d'Allah**, comme il a été rapporté dans le hadith : **« Le meilleur d'entre vous est celui qui a appris le Coran et l'a enseigné. »**. Qu'ils lisent ensuite les livres de hadiths sûrs et considérés, ainsi que les autres livres sur la jurisprudence et la croyance accrédités par les gens de la Sunna et du groupe. Et qu'ils apprennent tout cela auprès des savants connus pour leur vertu, leur piété, leur bonne croyance et leur science authentique.

Et les frères savants dans les sociétés à minorités musulmanes doivent être actifs dans l'appel à Allah entre leurs frères et les autres, ils auront pour cela récompense et rétribution d'Allah (سبحانه وتعالى). Et cette œuvre fait partie des plus nobles œuvres et des plus immenses comme nous l'avons vu précédemment dans la parole d'Allah (سبحانه وتعالى) :

وَمَنْ أَحْسَنُ قَوْلًا مِمَّنْ دَعَا إِلَى اللَّهِ وَعَمِلَ صَالِحًا وَقَالَ إِنَّنِي مِنَ الْمُسْلِمِينَ

« Et qui profère de plus belles paroles que celui qui appelle à Allah, fait bonne œuvre et dit : Je suis du nombre des musulmans. » [fussilat, 33]

Après cela, ils doivent transmettre cette religion aux autres communautés autour d'eux, car la religion de l'Islam est pour l'ensemble des gens. Allah (تعالى) a dit :

قُلْ يَا أَيُّهَا النَّاسُ إِنِّي رَسُولُ اللَّهِ إِلَيْكُمْ جَمِيعًا

« Dis : Ô vous les gens, je suis pour vous tous le Messager d'Allah » [al-a'raf, 158]

Et ces sociétés ont grand besoin de cette religion, ainsi le prêcheur obtient une récompense immense s'il est la cause de leur guidée et leur orientation dans les choses qui leur sont confuses au sujet de la religion de l'Islam, comme nous l'avons vu précédemment dans la parole du Prophète (صلى الله عليه وسلم) à Ali Ibn Abi Talib : **« Par Allah, si Allah guide par ton intermédiaire un seul homme, cela est mieux pour toi que des chameaux roux. »**. Par ce prêche, les gens entreront dans la religion d'Allah, l'Islam, en foule inchaAllah. Le nombre de mécréants diminuera et la prééminence sera alors pour les musulmans inchaAllah (تعالى).

Et si le musulman n'a pas la possibilité de prêcher dans ces pays, il doit alors se conformer à sa religion, adopter les comportements et bienséances islamiques, car ceci est une manière de prêcher par les actes qui est appréciée par les gens doués de raisons saines. Les gens sont en général touchés par ces caractères louables. Et les comportements des commerçants [musulmans], comme la loyauté et la véracité dans les transactions, ont été la cause d'entrée en Islam des gens d'Asie du Sud-est.

Puis lorsque le musulman est incapable d'extérioriser sa religion dans le pays où il réside, s'il ne se sent pas en sécurité en ce qui concerne sa religion, son honneur et ses biens, la hijra est alors obligatoire pour lui, vers des pays sûrs où il pourra accomplir les rites de sa religion en paix et aisance, s'il en a les capacités, mettant ainsi en pratique les versets et hadiths rapportés à ce sujet. ».

[Extraits d'une conférence de Cheikh Abdul'Aziz Ibn Abdillah Ibn Baz, qu'Allah lui fasse miséricorde]